

Les crédits

Cinq points se dégagent de ce que j'ai entendu aujourd'hui, en Chambre et au poste de télévision qui se trouve dans mon bureau, et j'aimerais vous en faire part.

Le premier a trait non pas à l'interprétation qu'on en fait, ni aux discours politiques, ni à la volonté politique d'agir, mais à la réalité telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le deuxième point qui m'a frappé est la réponse du ministre des Pêches concernant ce qu'on pourrait faire, ce qu'on devrait faire, ce qui serait possible et plus particulièrement la raison pour laquelle il ne pensait pas pouvoir voter pour la motion. J'y reviendrai plus tard.

Le troisième aspect concerne la tournure qu'a pris ce débat qui me touche particulièrement, le résultat de tout ça.

Le quatrième aspect est le ton des exposés faits à la Chambre.

Et en conclusion: Où tout cela nous mène-t-il?

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler brièvement les faits. Mais avant de commencer, j'aimerais donner quelques précisions. Je parle de la surpêche étrangère en dehors de la zone économique de 200 milles. Je ne parle pas que de la morue du nord, bien que ce soit le gros du sujet, mais aussi des poissons de fond qui sont transformés à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique. Je parle du nez et de la queue des bancs, soit les deux parties situées à l'extérieur de notre zone économique.

Le nez ressemble si vous voulez à un segment de cercle; il mesure environ 60 milles et la partie la plus éloignée se trouve à environ 40 milles. La queue mesure environ 100 milles, et le segment s'étend jusqu'à un maximum de 60 milles. Il ne s'agit donc pas d'une grande partie de l'océan ni même d'une grande partie du plateau continental. Toutefois, monsieur le Président, ce secteur est suffisamment grand pour qu'au printemps de cette année, 10 p. 100 de la biomasse de morue se soit trouvée dans cet espace—10 p. 100. Par le passé cette proportion ne s'élevait qu'à 5 p. 100 selon les relevés; elle a doublé en un an seulement.

Peu importe ce qui se passe dans ce secteur, il renferme une grande quantité de poissons. Il est donc très important d'y accorder notre attention. Voilà ce que nous faisons aujourd'hui.

La réalité, c'est qu'on ferme des usines de transformation, on amarre des chalutiers, les filets des pêcheurs côtiers sont vides et les gens sont sans emploi. La réalité, c'est que les étrangers récoltent illégalement de plus en

plus de poisson et que les Canadiens de l'Atlantique en capturent légalement de moins en moins. En fait, si nous avons les 380 millions de livres de poisson correspondant aux prises étrangères de l'année dernière, nous pourrions rouvrir toutes les usines de transformation qui ont été fermées dans la région de l'Atlantique.

La réalité, c'est que l'industrie de la pêche est menacée de disparition et que les gens sont très inquiets. Le problème comporte un élément humain. Voilà quelle est la réalité. Je crois que la situation dans son ensemble a été bien décrite par le député de Burin—Saint-Georges qui a parlé de façon très éloquente sur cette affaire.

La deuxième présentation qui m'a beaucoup impressionné aujourd'hui fut la réponse du ministre des Pêches. À mon avis, il a parlé en véritable homme d'État, mais certaines parties de sa réponse renfermaient ce que j'appellerais des formulations artificieuses. Le ministre a reconnu, selon moi, qu'il était possible de faire quelque chose, mais c'est mon interprétation de ses paroles. Mais il semblait croire qu'à ce stade, le moment d'agir importe plus que le principe. Il nous a récité toute une litanie des efforts qui ont été faits. Il a également dit que—bien que cette motion lui plaise—, comme il s'agissait d'une motion de censure, il ne pensait pas pouvoir voter en sa faveur ou conseiller à ses collègues de le faire. Le ministre des Pêches est ici depuis bien plus longtemps que moi et sait qu'un trait de plume ou un amendement suffirait pour que ça change. Très franchement, j'ai du mal à avaler ça.

• (1310)

Il s'agit d'une motion qui permettrait au gouvernement de prendre des mesures pour mettre fin à ce problème et à tout ça—pas l'an prochain, pas dans six mois—, mais maintenant. Car c'est maintenant que des mesures doivent être prises. Le ministre dit que, selon lui, c'est possible. Il croit au principe, mais estime que ce n'est pas le bon moment.

Troisièmement, je voudrais bien savoir à quoi ont abouti tous ces pourparlers, toute cette litanie d'initiatives dont a fait état le ministre. En fait, plus nous discutons, plus la surpêche étrangère illégale augmente. Il existe un rapport directement proportionnel entre les efforts diplomatiques et la surpêche. Cette année, si l'on tient seulement compte de la morue du nord, 47 000 tonnes de poisson ont été pêchées illégalement—40 p. 100 de ce que tous les Canadiens prennent légalement. Les mêmes proportions valent en ce qui concerne les pourparlers diplomatiques.